



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2018-050

PUBLIÉ LE 23 MAI 2018

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-05-23-024 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE -
Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Laurent VELLUTINI, délégué régional à
la recherche et à la technologie pour la Corse (2 pages)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-05-23-024

**BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE - Arrêté portant délégation de
signature à M. Jean-Laurent VELLUTINI, délégué
régional à la recherche et à la technologie pour la Corse**



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau de la coordination interministérielle
DRHM/BCI/JD

23 MAI 2018

Arrêté n° _____ du _____
portant délégation de signature à M. Yann POUJOL de MOLLIENS, directeur régional des
finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes Académiques,*

- Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 août 2015 portant nomination de M. Yann POUJOL de MOLLIENS, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud

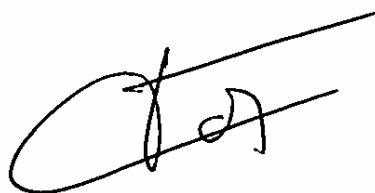
ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Yann POUJOL de MOLLIENS, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud.

Article 2 : L'arrêté n°16-0925 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Yann POUJOL de MOLLIENS, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud, est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 23 MAI 2018



Josiane CHEVALIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.